

Séance ordinaire du Conseil Communal du 11 décembre 2017

Présidence : Marie-Dominique Grobéty

Procès-verbal

Secrétaire a.i : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Démission du secrétaire
3. Approbation du PV du CC du 06 novembre 2017
4. Préavis No 14 - Budget 2018
5. Rapport de la commission ad hoc : Postulat Maggioni sur la subvention communale de l'accueil préscolaire - subventions aux parents
6. Communications et actualités éventuelles de la Municipalité
7. Communications du Président et du Bureau du conseil
8. Propositions individuelles et divers

La Présidente ouvre la séance à 20h15 et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le public.

La secrétaire du Conseil a.i. procède à l'appel.

Sont excusés : MM. Christophe BLANC, Jean-Michel HAUSWIRTH, Karim MAZOUNI, Bertrand MARTINELLI, Michel RAVESOUD, Yves SPANHAUER, Olivier WEBER. M. Samy SARI SAVAS s'est excusé après la séance du Conseil.

Sont présents : 57 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce trois demandes de modifications de l'ordre du jour :

- Réponse de Monsieur le Municipal M. ODIER à l'interpellation de Christophe BLANC sur les chemins piétonniers, porté au **point 6** de l'ordre du jour.
- Postulat du Mont Citoyen « Pour le soutien à l'achat des vélos électriques » remis le 22 novembre 2017, transformé en interpellation qui sera lue par Madame MICHLIG GONZALEZ, porté au **point 10**, sous les divers.
- Vote sur la modification de l'heure de la séance du Conseil demandé par Marc MAILLARD, porté en **point 7**.

Dès lors, les points « Communications et Actualités de la Municipalité » sont portés au **point 8**, « Communications du Président et du Bureau du Conseil », portés au **point 9** et les « Divers » portés au **point 10**.

L'ordre du jour tel qu'amendé est mis en discussion.
La discussion n'est pas demandée.

➤ **La proposition de modification d'ordre du jour est mise aux voix et acceptée à l'unanimité**

2. Démission du Secrétaire

La présidente Marie-Dominique Grobety prend la parole :

« Ce n'est plus un secret pour personne, notre secrétaire du Conseil Monsieur Guy de Viron m'a fait parvenir sa démission par écrit.

Suite à une séance de médiation auprès de Madame le Préfet Schumacher-Petoud, et au vu des exigences ainsi qu'à la quantité de travail que demandent actuellement le poste de secrétaire du Conseil, Monsieur de Viron a décidé de mettre fin à sa collaboration. Il me prie de transmettre à tous les conseillers, je cite : « l'expression de son affection et de son admiration pour votre dévouement au bien de la collectivité. »

Qu'il soit chaleureusement remercié pour le temps consacré au Conseil ainsi que pour le travail accompli.

Notre huissière Madame Nathalie Penso, de formation commerciale et en ressources humaines, sera la nouvelle secrétaire ad Intérim jusqu'à que soit terminé le recrutement et que soit retrouvée une équipe au complet.

Les nouveaux candidats seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil le 26 février 2018.

Monsieur DESCLOUX demande lecture de la lettre de démission. La Présidente donnera suite à cette demande lors de la prochaine séance du Conseil.

3. Approbation du PV du Conseil communal du 06.11.2017

La Présidente ouvre la discussion.

Des modifications au PV du 06.11.2017 sont demandées :

Point 5 : Monsieur Cédric MOTTIER intervient pour demander une modification « *Monsieur Studer a fait lecture du rapport de la commission des finances* »

Point 6 : M. le municipal Michel AMAUDRUZ souhaite une modification de la formulation de sa réponse comme suit : « *Monsieur le municipal Michel Amaudruz précise que les déchets verts sont effectivement déjà récoltés une fois par semaine au porte à porte dans toute la commune y compris les immeubles. Il confirme que les propriétaires d'immeubles n'ont pas d'obligation de mettre à disposition de leurs locataires des containers à déchets verts* »

Point 4 : Monsieur Belet demande la rectification de son nom page 3

La discussion est close.

- **Le PV du 06.11.2017 avec les corrections mentionnées est mis aux voix et accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteur**

4. Préavis N°14/17 – « Budget 2018 »

En préambule à la présentation du budget, la Présidente donne la parole à Monsieur le syndic, Jean-Pierre SUEUR qui commente la présentation figurant en **annexe I** au présent PV. Le débat sur le budget aura lieu dans un deuxième temps, lors de sa lecture. A ce stade seules les questions de compréhension seront acceptées.

La présidente remercie Monsieur le Syndic et passe la parole à Monsieur SOMSKY, municipal.

Monsieur SOMSKY, municipal en charge de l'Instruction publique et affaires culturelles présente la cartographie du nouveau service jeunesse et loisir qui figure en **annexe II** au présent PV:

En haut du slide figurent les éléments du cadre formel et les contraintes

En bas : les ressources sur lesquelles le service peut s'appuyer

A gauche : les acteurs de la commune

Au centre : les thèmes des actions entreprises (flèches de couleur)

A droite : les prestations – résultats des actions

Pré-scolaire : mettre en place des contrats de prestations avec les jardins d'enfants – repenser le système de subventionnement des garderies privées ce qui constitue un chantier complexe.

Para-scolaire-scolaire : gérer les interactions entre les écoles et la commune – développer des UAPE et repenser la prise en charge.

Culture : accompagner le pilotage du projet de quartier solidaire avec Pro Senectute ainsi que promouvoir diverses manifestations.

Sport : faire le lien avec les associations et sociétés locales.

Ce service a une action transversale qui nécessite de multiples coordinations. Il a été nécessaire de le professionnaliser par l'engagement de personnel adéquat pour faire face aux nouvelles exigences.

Cette professionnalisation a un double objectif : l'amélioration de la surveillance et du contrôle des prestations (gouvernance) d'une part, elle a également à cœur d'améliorer le soutien aux sociétés locales pour les aider à déployer de manière autonome leurs activités et avoir un interlocuteur unique.

Pour faire face à la gestion de ces dossiers, un chef de service a été engagé en juillet, à un taux de 60% qui est d'ores et déjà très bien employé. La Municipalité est très satisfaite des compétences et des actions entreprises par Monsieur VON ARX, chef de service en question.

La Présidente remercie Monsieur le Municipal et invite la rapporteuse de la commission des finances, Madame Nadège LONGCHAMP à donner lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances. Elle interviendra lors de la lecture du budget point par point pour faire part des commentaires de la CoFin lors des rubriques concernées.

Préavis 14/14 : Nadège LONGCHAMP donne lecture des conclusions de la CoFin :

« La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose aux membres du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne d'adopter le budget de l'année 2018 (préavis L4/2017) tel que présenté par la Municipalité. »

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente fait lecture du Budget 2018, rubrique par rubrique :

Elle prie les membres d'intervenir dans cette séquence et lors de l'intervention de préciser clairement s'il s'agit d'une **question** et/ou de **remarques**, le cas échéant d'une **proposition d'amendements**.

La Présidente attire l'attention sur les dispositions de l'Art 85, al 3 du Règlement du Conseil Communal, à savoir : *« Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant, ne peuvent pas être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des Finances ne se soient prononcées ».*

La lecture du budget 2018 débute à la **page 15** :

Compte 1 Administration

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Compte 110.31.02.02

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Compte 110.31.09

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Compte 130

Question : Monsieur AYWARD intervient au sujet du compte 30.91 formation du personnel : et souhaite savoir pour qui et en quoi consiste cette formation

Réponse : Monsieur SUEUR : les formations sont organisées par services, notamment concernant la sécurité et l'utilisation des machines ainsi que qu'au sujet du nouveau programme informatique. Les formations continues sont demandées par les chefs de services

Compte 150

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Question : Monsieur FRESQUET au sujet du compte 150 31 93 : aimerait savoir de quoi il s'agit.

Réponse : Monsieur SUEUR : Il s'agit d'un contrat avec « Lausanne région » : montant payé par habitant pour la promotion économique.

Question : Monsieur MAILLARD : au sujet du compte 150 31 70 : souhaite savoir si le subventionnement prévu par ce compte n'entre pas en concurrence avec ce qui est organisé par la société de développement et sociétés locales.

Réponse : Monsieur SOMSKY signale que deux personnes du mont qui font du théâtre ont été approchés par M. SUEUR et lui-même pour jouer leur création sur le territoire communal. C'est une action ponctuelle. L'objectif n'est pas de développer plus largement les productions théâtrales, de plus le budget en est dérisoire.

Intervention : Monsieur CEVEY signale qu'il y a 6 ans que la société de développement a fait une pièce de théâtre. La Grande salle a été prêtée, la commune en est remerciée.

Intervention : Monsieur SUEUR informe que Monsieur VON ARX, nouveau chef de service depuis le 1^{er} juillet a pris en charge par ordre de priorité les dossiers du service, notamment les scolacar, la cantine scolaire, etc ce qui a occupé ses 60% de temps de travail. Le moment venu, les sociétés locales seront approchées également.

Compte 210.404 : la différence par rapport à 2016 est due au départ d'un contribuable

Comptes 230.33.11 et 12

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Compte 350

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Compte 350 31 41 06

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Compte 350 31 41 10

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Question page 25 : Monsieur FRESQUET : souhaite des précisions quant à l'achat des machines qu'est-ce que l'auto laveuse ?

Réponse : Monsieur GUEx, municipal, répond : l'auto laveuse à brosse nettoie et aspire les sols, selon leurs caractéristiques. Il est envisagé de les rendre disponibles dans tous les bâtiments pour optimiser le travail des collaborateurs.

Compte 350 31.41.22

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Intervention : Mme DORTHE Virginie (commission d'urbanisme) s'offusque au sujet des coûts engagés dans les dépendances du terrain synthétique du Châtaigner, elle demande à ce que la population soit invitée à y réfléchir. Elle remarque le récent achat de sèches-cheveux et s'interroge sur sa pertinence. Peut-être vaut-il mieux condamner les lieux que de réparer et saucissonner les réfections ? Il lui apparaît qu'une réflexion globale sur le lieu et la vocation du site devrait être menée.

Réponse : Monsieur GUEx, municipal, informe qu'une réflexion sur le châtaigner et d'autres bâtiments communaux a commencé. De toute façon ces vestiaires vont rester en place pendant un certain nombre d'années et ils seront encore utilisés. En ce qui concerne les foehns, ils sont écologiques, fabriqués en valais et réparables (Swissmade) et pourront être recyclés dans d'autres locaux.

Conclusion : La Présidente prend note que le débat devra être repris à une prochaine occasion.

Compte 4

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Compte 430

Intervention : Madame TAHER SELLES note en page 61 l'engagement d'un collaborateur en doublure d'un futur retraité. Elle se réjouit de l'initiative pour capitaliser les compétences et savoirs de la personne, faisant ainsi preuve d'un grand respect.

Compte 5

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Compte 580

Intervention : Monsieur MAGGIONI intervient au sujet des subventions sous forme de salaire ou prestations fournies, par exemple pour les églises et paroisses. Il note les subventions éparpillées sur l'ensemble du budget et suggère de les rassembler pour que les subventions en nature soient valorisées (sous forme de tableau des prestations subventionnées par exemple). Cela permettrait également de détecter ce qui est considéré comme subvention et permettrait plus de transparence vis-à-vis du public.

Réponse : Monsieur SUEUR signale que le salaire de l'organiste ou du concierge est considéré comme salaire pour l'église de Villamont, il ne s'agit pas de subventions mais de contributions.

Intervention : Monsieur MAGGIONI souligne les subventions en nature, la mise à disposition de ressources (par exemple concierge mis à disposition est une participation) qui seraient rendues visibles par des écritures comptables.

La présidente souligne que ce point pourrait faire l'objet de débats ultérieurs.

Comptes Sécurité sociale

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

Comptes Prévoyance sociale

Lecture du commentaire par Madame LONGCHAMP

La présidente termine la lecture du budget.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote le budget 2018 tel que présenté :
Charges CHF 50'430'128 – Produits CHF 50'146'305 – Excédent CHF 283'823.

➤ **A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le budget 2018 – préavis 14/17 tel que présenté**

5. Rapport de la commission ad hoc – postulat Maggioni sur « la subvention communale de l'accueil préscolaire – subvention aux parents »

La Présidente invite Madame PAROLINI-SUTTER à venir lire à la tribune le rapport de la commission ad hoc sur la prise en compte du postulat MAGGIONI sur la subvention communale de l'accueil préscolaire-subvention aux parents

Lecture du rapport de la commission ad hoc par Madame PAROLINI SUTTER

La discussion est ouverte

Question : Monsieur FRESQUET souhaite clarifier sa compréhension : ce rapport fait-il suite à l'objet qui a été mentionné lors de la séance d'octobre (tableau) pour prise en compte. Il s'interroge alors sur la présence d'un municipal à cette occasion. Ne va-t-on pas trop vite en besogne ?

Réponse : La Présidente informe que renseignements pris, même s'il s'agit d'une demande de prise en compte, il est d'usage d'inviter le municipal à la commission pour répondre aux questions comme par exemple au Grand conseil. Par ailleurs, cela peut permettre de gagner du temps puisqu'en finalité, la plupart du temps le postulat arrive en Municipalité.

La parole n'est plus demandée

Mise au vote : Le postulat Maggioni sur « la subvention communale de l'accueil préscolaire-subvention aux parents » doit-il être pris en considération et le dossier renvoyé à la municipalité ?

➤ **A une large majorité, la prise en compte du postulat est accepté et renvoyé à la Municipalité.**

6. Réponse de M. le Municipal M. ODIER à M. C. BLANC - Etat des lieux des chemins piétonniers

La Présidente donne la parole à Monsieur ODIER, municipal.

La Municipalité par Monsieur ODIER répond à l'interpellation de Monsieur Christophe BLANC sur les chemins piétonniers. Il commente la présentation figurant en **annexe III** au présent PV.

Il rappelle la volonté de la Municipalité de favoriser la mobilité douce dans la commune. Pour permettre cette stratégie, il était nécessaire d'améliorer le réseau de transports publics, ce qui a été entrepris depuis 2011 par les lignes 8, 22, 23 et 60. A l'horizon 2022, l'état présenté dans la présentation devrait être atteint.

Dans le cadre de la planification des réseaux piétonniers, la question de savoir où circulent les piétons se pose. Soit une mixité voiture/piéton ou trottoirs ou site propre pour être à une certaine distance des voitures. Ces réflexions se font de cas en cas en fonction de la situation. S'ajoute la question de l'éclairage qui également s'analyse de cas en cas pour tenir compte des différentes problématiques.

Monsieur ODIER fait un compte rendu de l'historique du dossier, s'appuyant sur la présentation.

En conclusion, Monsieur ODIER admet que la planification était ambitieuse il y a 20 ans, et elle continue à l'être. Il incite les membres du Conseil et la population à utiliser intensément ces chemins pour montrer que les investissements sont bien utilisés.

➤ **La Présidente demande si la réponse de M. ODIER satisfait le Conseil : c'est le cas.**

7. Demande de vote par M. MAILLARD sur la « modification de l'heure de la séance du Conseil »

La Présidente donne la parole à Monsieur MAILLARD :

Monsieur Marc MAILLARD présente un rappel de la situation :

« Comme vous le savez, le bureau du conseil désire faire commencer les prochaines séances du conseil un quart d'heure plus tôt que ce qui se fait actuellement, en avançant l'heure de convocation à 20 heures déjà. Le but étant de permettre de finir éventuellement plus tôt nos séances, ou en tout cas pas plus tard si ces séances devaient être chargées en terme de nombres de points à traiter.

Cette décision peut donc très facilement être acceptable, voire acceptée. Cependant, a contrario, le petit quart d'heure supplémentaire actuel permet aussi à certains de nos membres de pouvoir rentrer chez eux entre leur journée de travail et leur activité communale, et ainsi pouvoir prendre un peu de temps pour leur famille, leurs enfants. Cette demande provenant en particulier de plusieurs parents de jeunes enfants, peut aussi être entendue.

Aussi, à l'heure où démarches participatives, processus consultatifs, etc... sont la clé pour une gouvernance transparente et collaborative, il serait dommage que le Conseil ne soit pas consulté sur une modification de son activité et de permettre à toutes et tous, quel que soit le résultat, d'adhérer à une solution non plus imposée, mais librement décidée. Tous les chefs de groupe ont signé une demande pour que soit mis au vote l'heure de début du Conseil.»

Intervention : Madame LONGCHAMP signale que personnellement elle est perturbée dans sa vie familiale par ce changement d'horaire en début de soirée.

Intervention : Madame ANNEN DEVAUD souhaiterait également pouvoir accorder du temps à sa famille

Intervention : Monsieur DESCLOUX mentionne les deux séances de plus sur l'année et qu'au vu de ses engagements dans des associations et pour d'autres séances, ainsi que pour la famille, il serait pénalisé par ce changement d'horaire

Intervention : Monsieur MULLER Jean-Pierre note les deux séances de plus en 2018 et admet que gagner un quart d'heure peut se faire, pour écourter les débats.

Intervention : Madame ANNEN DEVAUD renchérit qu'à contrario, rester à la même heure ne devrait pas poser de problème

Mise au vote : Modification de l'heure de convocation usuelle aux séances du Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne de 20h15 à 20h00 au 01.01.2018.

➤ **A la majorité, l'heure est maintenue à 20h15**

8. Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole au Syndic et à la Municipalité.

La Municipalité n'a pas de communication.

9. Communications du Président et du Bureau du Conseil

La présidente prend la parole :

« Suite à la Visite préfectorale de Madame le Préfet Mme Schumacher Petoud, nous avons évoqué l'opportunité d'organiser une conférence avec le Service des Communes concernant les prérogatives et champs d'actions :

- *du Conseil Communal,*
- *du Bureau du Conseil*
- *de la Présidente.*

Nous aurons également des informations sur traitement à bon escient d'un postulat, d'une motion et d'une interpellation.

Je vous informerai suffisamment tôt de la confirmation des dates retenue, soit le 26 février 2018 ou le 9 avril à 19h00, en préambule de la séance du Conseil. »

10. Propositions individuelles et divers

Question : Monsieur NICOLE parle en tant que vice-président de la commission d'urbanisme et en l'absence de son président, fait part de l'inquiétude de ladite commission concernant l'installation d'un cabinet médical au Mont. Il demande au Syndic si des actions concrètes sont prévues pour favoriser l'installation d'un cabinet médical au Mont ?

Réponse : Le Syndic déclare que la problématique est identifiée et étudiée. Il mentionne les pistes actuelles explorées sur 3 secteurs, notamment avec les communes voisines. Il est cité notamment l'essai de Froideville/Cugy avec un centre médical qui n'a pas fonctionné. Une discussion a eu lieu avec le canton (M. Thomas Bischof), mais il n'a pas été trouvé de médecin qui souhaite participer à un cabinet. Une discussion est en cours avec les Retraites Populaires pour pré-réserver une surface de 500m² pour créer un cabinet médical. La problématique complexe et difficile à gérer.

La Présidente donne la parole à Madame MICHLIG-GONZALEZ

Interpellation du Montcitoyen : Madame MICHLIG-GONZALEZ lit l'interpellation pour le « **soutien à l'achat de vélos électriques.** »

Monsieur MENETREY, Municipal de l'urbanisme et du développement durable rapporte la position de la Municipalité :

« La commission permanente –Société à 2000 watts – rattachée au Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD), est l'organe opérationnel de la Municipalité pour tout ce qui touche à la mise en œuvre du développement durable dans la commune. Depuis 2016, elle a mené des réflexions approfondies devant permettre de mettre en place un système de soutien financier aux initiatives privées, parmi lesquelles figurent les vélos à assistance électrique (VAE)

A ce jour les travaux ont porté sur :

- *La création d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable*
- *L'établissement d'un règlement d'utilisation du fonds*
- *La mise en place d'un programme de subventions*

La mise en place de ce système implique l'établissement d'un règlement définissant le mode de gestion de ce fonds et les ayants droit, avec les modalités de prélèvement, l'affectation du produit et sa redistribution.

Le règlement doit être adopté par le Conseil communal, puis soumis à l'approbation du Département. Un programme d'aides lui est annexé.

Le projet de soutien financier aux initiatives est maintenant à bout touchant. Un projet de règlement est en cours d'élaboration. Une fois approuvé par la municipalité, un préavis sera présenté au Conseil communal pour adoption courant 2018 afin que le système de soutien soit opérationnel, si possible dès le 1^{er} janvier 2019. »

Intervention : Monsieur MAILLARD partage un témoignage personnel, concernant le subventionnement d'un vélo électrique. Il ne lui semble pas nécessaire de tout subventionner, en l'occurrence il s'agit d'une décision personnelle. Il donne l'exemple du CHUV qui conditionne la subvention pour un vélo électrique à l'abandon de la place de parc. La Municipalité pourrait également prévoir dans son règlement de subventionnement une éventuelle contrepartie à sa participation.

La parole n'est plus demandée à ce sujet.

Intervention : Monsieur André MULLER a constaté que la route de Manlout a été refaite et demande si ce miracle se poursuivra ?

Réponse : Monsieur ODIER : Relève que les routes sont entretenues là où c'est nécessaire. Le long de la route de Manlout pour la création d'un terrain de sport et que « peut-être que du goudron sera trouvé » pour la route concernée.

Question : Monsieur André MULLER se demande quand cela se fera ?

Réponse : Monsieur ODIER prend note.

Intervention : Monsieur Jean Charles FRESQUET mentionne la décision du Conseil d'Etat de soutenir la transition énergétique à hauteur de CHF 37'000'000 à disposition des privés, entreprises et collectivités. Il encourage la Municipalité à demander de pouvoir en bénéficier.

Réponse : Monsieur MENETREY indique que la Municipalité en tient compte dans le cadre du projet « société 2000 Watts » et suit le dossier de très près.

Question : Madame PRATS signale qu'en face de l'école internationale va s'ouvrir un quartier avec des logements qui vont engorger encore plus ce tronçon route. En attendant que tout le monde fasse du vélo, qu'est-ce que la Municipalité prévoit à ce sujet ?

Réponse : Monsieur SUEUR rappelle que ce tronçon appartient à la Commune de Lausanne.

Intervention : Monsieur DESCLOUX émet des remarques en tant qu'usager de la piscine : lors de la rénovation de la piscine les foehns ont posé des problèmes ainsi que les douches, le concierge a averti qui de droit, par ailleurs, il signale que l'information n'est pas suffisante lors des indisponibilités de la piscine.

Réponse : Monsieur GUEX : a pris note a déjà été transmis au service. Cela sera amélioré.

Intervention : Monsieur MAILLARD signale des erreurs dans le document figurant sur le site internet : concernant les indemnités du Conseil Communal : Signale qu'il y a une erreur dans le document figurant sur le site internet. Le jeton de présence lors des commissions permanentes à CHF 40.- au lieu des 50.- mentionnés. Par ailleurs, l'indemnité des commissions permanentes siégeant au-delà de 6 séances par an serait de CHF 450.- et non de 350.- selon l'amendement du 27.04.2015

Réponse : La Présidente propose d'investiguer sur l'interrogation de M. MAILLARD et répondre à la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait un contre appel, Monsieur SARI SAVAS n'étant pas arrivé en cours de séance il est mentionné comme absent.

La Présidente clôt la séance à 22h34 et formule ses meilleurs vœux de santé, bonheur et amitié pour les fêtes qui s'annoncent.

Les membres du Conseil, de la Municipalité et de l'Administration communale sont conviés au carnotzet à la traditionnelle verrée de fin d'année.

Le Mont, le 11.12. 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


La Présidente
Marie-Dominique Grobéty


CONSEIL COMMUNAL
DU MONT
LIBERTÉ ET PATRIE


La Secrétaire a.i.
Nathalie Penso

Annexe :

- *Annexe I – Présentation du Syndic M. SUEUR – commentaires sur le budget*
- *Annexe II – Infographie M. SOMSKY – service de la jeunesse et des loisirs*
- *Annexe III – Présentation M. ODIER - Etat des lieux des chemins piétonniers*